

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 décembre 2019

---

**CRÉATION D'UNE PRIME POUR LE CLIMAT ET DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ  
ÉNERGÉTIQUE - (N° 2352)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 45

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'une véritable usine administrative.

Il n'y a aucune précision quant aux modalités de l'exercice de l'entreprise.

Par ailleurs, aucun organisme de contrôle n'existe.

Enfin, le bien du propriétaire d'une avance remboursable auprès de l'ANAH ce qui peut rendre compliqué une éventuelle vente du bien dont il est question.